

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAGUER MORVAN

DU 25 OCTOBRE 2021 A 20 H 15

Etaient présents : M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. ROME Cyril, Mme QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mmes LEVEQUE Dominique, WERSCHUREN Sylvie, M. MARTEL Thierry, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. PICHON Vincent, Mme PILON Virginie, M. BETEND Guillaume.

Absents excusés : MM. POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, Mme KREMBSER Cindy, M. MOUTON Vincent, Mme MARTIN Maud.

Date de convocation : 18/10/2021

Secrétaire de séance : Mme Sophie PEUVREL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

Monsieur le Maire revient sur l'emprunt décidé pour l'achat de terrains. Il précise que même si les 400 000 € d'achat étaient prévus au budget primitif avec un emprunt de seulement 100 000 €, un prêt plus important permet d'anticiper les divers travaux à venir sur 2022 (notamment la création de la voie de contournement de la Hirlais) et d'avoir obtenu des conditions financières attractives.

Un emprunt de 100 000 € étant prévu au budget, après discussion avec les adjoints, Monsieur le Maire a sollicité par mail trois organismes bancaires.

1 – ACHAT TERRAIN – HOSPITALITE SAINT THOMAS DE VILLENEUVE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une voie de contournement pour permettre la création d'un parking pour le centre de santé et présente le plan réalisé par le maître d'œuvre. A cet effet, il est proposé l'acquisition d'environ 1 251 m² (surface à valider par le bornage à venir) sur la parcelle cadastrée AC n° 545 à 10 € le m², soit un total estimé à 12 510 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'achat d'une partie de la parcelle AC n° 545 à la congrégation des sœurs hospitalières Saint Thomas de Villeneuve pour 10 € le m² ;
- DIT que la surface concernée représente environ 1 251 m², surface qui sera ajustée suivant le bornage ;
- DIT que les frais liés à cet achat seront à la charge de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tout document relatif à ce dossier.

2 – ACHAT TERRAIN – INTERSECTION RUE DES SPORTS ET RUE DES LILAS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une régularisation nécessaire à l'intersection de la rue des Sports et de la rue des Lilas car la placette permettant le demi-tour des véhicules est en partie réalisée sur du terrain privé. A cet effet, il est proposé l'acquisition de 38 m² sur la parcelle cadastrée AC n° 412 à 8 € le m², soit un total de 304 €.

Monsieur le Maire rappelle que les frais de bornage s'élèvent à 1 248 €,00 TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'achat de 38 m² sur la parcelle AC n° 412 à 8 € le m², soit un total de 304 € à M. ZINSOU ;
- DIT que les frais liés à cet achat seront à la charge de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tout document relatif à ce dossier.

3 – ACHAT TERRAIN – LA VALLEE

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal l'accord de M. HOGUET pour la vente de ses parcelles cadastrées AB n° 488 et AC n° 87 d'une surface respective de 6 840 m² et 3 763 m², soit un total de 10 603 m². M. HOGUET propose ces parcelles au prix net vendeur de 5 000 €, soit environ 0.47 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour une contre-proposition et 1 voix pour le prix proposé :

- APPROUVE l'achat des parcelles AB n° 488 et AC n° 412 pour un total de 10 603 m² ;
- CHARGE Monsieur le Maire de faire une contre-proposition à 4 000 € pour les deux parcelles.

4 – PROGICIELS MAIRIE – DEVIS SEGILOG

Suite aux difficultés rencontrées avec le service après-vente de Berger-Levrault, actuel fournisseur des progiciels de la mairie, Monsieur LEBRET informe le Conseil Municipal qu'un devis a été sollicité auprès de la société Segilog qui travaille également avec les progiciels Berger-Levrault.

Les avantages sont leur propre assistance avec un interlocuteur privilégié qui se déplace en mairie pour des formations illimitées, l'accès à un logiciel de facturations compris dans l'offre de base et le paiement en investissement de la partie droit d'utilisation.

Monsieur LEBRET présente le coût annuel de ces progiciels, il précise que Segilog prend un droit d'entrée de 3 042 € TTC et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

	Berger Levrault	Segilog
Progiciels commune	3 237,65 €	5 820,00 €
Progiciel saad	382,22 €	
BLES - flux PES	37,62 €	37,62 €
i-parapheur	238,33 €	238,33 €
TOTAL	3 895.82 €	6 095.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition de contrat de Segilog ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents s'y rapportant.

5 – REPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL COMMUNAL A L'ASSAINISSEMENT

Monsieur LEBRET rappelle au Conseil municipal la délibération du 9 avril 2018 relative à la répartition des charges de personnel communal à l'assainissement. Considérant les tâches effectuées par le personnel technique pour le fonctionnement du service assainissement, le budget assainissement reverse actuellement 20 % du coût annuel d'un agent technique au budget communal.

Considérant le schéma directeur d'assainissement collectif en cours de réalisation et les travaux qui en découleront, Monsieur LEBRET indique que les agents techniques passent plus de temps au service de l'assainissement et propose d'augmenter le reversement à la commune. Il précise qu'aucun reversement n'est effectué pour le matériel utilisé et son fonctionnement (carburant, entretien des véhicules, téléphones, ...)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le reversement annuel de 24 % du coût d'un agent technique par le budget assainissement au budget communal ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer le mandat sur le budget assainissement et le titre correspondant sur le budget commune.

6 – PERSONNEL COMMUNAL – DEPART EN RETRAITE DES AGENTS TITULAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24 octobre 2016 validant le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires partant à la retraite.

Considérant le montant appliqué lors des précédents départs en retraite, Monsieur le Maire propose de fixer le prix du cadeau offert à 30 € par année passée au service de la collectivité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- MAINTIENT le principe d'offrir un cadeau aux agents titulaires partant à la retraite ;
- FIXE le montant de ce cadeau à 30 € par année passée au service de la collectivité.

7 – FOURRIERE ANIMALE – RENOUELEMENT DE CONTRAT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le contrat de capture et de gestion de la fourrière animale qui nous lie à la SACPA arrive à échéance le 31 décembre 2021. Il convient donc de le renouveler.

Le contrat est conclu pour une période de 12 mois, débutant le 1^{er} janvier 2022. Il pourra ensuite être renouvelé 3 fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Le montant forfaitaire annuel pour fournir les prestations énoncées dans le contrat est de 0.856 € HT par habitant et par an, soit un montant total de 1 482.59 € HT pour 1 732 habitants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- RENOUELLE le contrat avec la SAS SACPA concernant la gestion de la divagation des carnivores domestiques et la gestion de la fourrière animale ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tout document relatif à cette délibération.

8 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL 2020

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L5211-39,

CONSIDERANT que les communes membres de la Communauté de communes, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, doivent prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,

L'intégralité du rapport ayant été transmis au Conseil Municipal par voie dématérialisée la semaine précédent la séance, Monsieur le Maire reprend les éléments essentiels.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel de l'année 2020.

9 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel de la Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-St-Michel sur le service public d'assainissement non collectif, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, présenté en conseil communautaire réuni en date du 23 septembre 2021.

L'intégralité du rapport ayant été transmis au Conseil Municipal par voie dématérialisée la semaine précédent la séance, Monsieur le Maire reprend les éléments relatifs à Bager-Morvan. Il souligne que Veolia a désormais la délégation de service public pour l'ensemble de la communauté de communes depuis le 1^{er} juillet 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la transmission de ce rapport qui est consultable en mairie.

10 – SYNDICAT DES EAUX DE BEAUFORT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le service de distribution d'eau potable étant délégué au syndicat des Eau de Beaufort, le comité syndical a établi et adopté le RPQS 2020 qui a été transmis par voie dématérialisée au conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la transmission de ce rapport qui est consultable en mairie.

11 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2020 du Syndicat Départemental d'Electrification 35.

L'intégralité du rapport ayant été transmis au Conseil Municipal par voie dématérialisée la semaine précédent la séance, Monsieur le Maire souligne les éléments essentiels.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la transmission de ce rapport qui est consultable en mairie.

12 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame COMMEREUC, déléguée communautaire, informe le Conseil Municipal que le contrat Enfance-Jeunesse se termine prochainement. Dans le cadre de sa compétence « Action sociale d'intérêt communautaire », la Communauté de communes travaille avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine sur un nouvel outil stratégique global : la Convention Territoriale Global (CTG).

La CTG est établie pour 5 ans, elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Elle couvre les domaines de l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap, ...

Afin que ce projet soit cohérent et adapté aux besoins des habitants du territoire communautaire, il est important que les communes soient associées et impliquées dans la construction de la politique sociale et familiale intercommunale 2022-2026.

A ce titre, chaque commune est sollicitée pour désigner des conseillers municipaux qui pourraient intégrer les groupes de travail thématiques suivant :

- Petite Enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Animation de la Vie Sociale et Culturelle

Ces groupes de travail vont dans un premier temps, participer à l'état des lieux, affiner le pré diagnostic et proposer des pistes d'amélioration et dans un second temps, ils proposeront des actions en fonction des axes de développement qui auront été retenus.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour intégrer ces groupes de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNNE pour intégrer les groupes de travail thématique :
 - o Petite enfance : Guillaume BETEND
 - o Enfance : Gilles LEBRET
 - o Jeunesse : Cyril ROME
 - o Animation de la vie sociale : Olivier BOURDAIS

13 – FINANCES – ETAT D'AVANCEMENT DES CREDITS VOTES

Monsieur le Maire revient sur les états comparatifs budget/réalisé transmis lors de la dernière réunion et notamment les trois comptes en dépenses de fonctionnement dont le réalisé est supérieur au prévisionnel. Il sollicite le Conseil Municipal sur d'éventuelles questions.

En l'absence de remarques et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'état d'avancement des crédits votés.

14 – FORMATION DES ELUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la formation des élus est l'un des sujets en discussion lors des réunions de mutualisation avec les communes environnantes. Il précise son inscription à une formation sur les finances proposées par la commune de Trans-la-Forêt.

Mme COMMEREUC, déléguée communautaire, informe que des devis sont en cours au sein de la communauté de communes pour des formations en urbanisme et que le Pays de Saint-Malo a été sollicité sur le thème de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de transmettre les sujets pour lesquels ils seraient intéressés par une éventuelle formation mutualisée avec les communes de l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'avancement de la formation des élus.

QUESTIONS DIVERSES

➔ CIMETIERE

Kiosque

Mme QUEMERAIS informe le Conseil municipal que la construction du kiosque est en cours de finalisation, seuls les panneaux en tôle perforés restent à installer. L'inauguration aura lieu le samedi 30 octobre 2021 en présence des entreprises. M. le Sous-Préfet, invité dans le cadre de la subvention accordée, s'est excusé de ne pouvoir être disponible.

Portail :

Mme QUEMERAIS annonce au Conseil municipal l'installation du portail rénové au cimetière qui facilite désormais l'accès aux personnes à mobilité réduite.

➔ COMMUNAUTE DE COMMUNES

Déchets :

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la simplification du tri à compter du 15 novembre 2021. A cet effet, tous les habitants de la communauté de communes ont reçu un document leur indiquant les nouvelles consignes et le démarrage d'une enquête auprès des usagers. M. le Maire précise que des changements sont à venir en matière de déchets, notamment avec la mise en place de la redevance incitative.

M. le Maire annonce au conseil municipal qu'une porte ouverte de l'usine d'incinération des déchets de Taden aura lieu le samedi 20 novembre à 14 h 00.

➔ CCAS

La Semaine Bleue :

Mme COMMEREUC informe le Conseil municipal que la Semaine Bleue s'est bien déroulée avec une quinzaine de participants à chaque animation du 5 au 9 octobre et 43 participants à l'atelier prévention routière du 19 octobre.

Personnes âgées :

Mme COMMEREUC fait part au Conseil municipal de la décision du conseil d'administration du CCAS de reconduire la distribution de colis de Noël aux personnes de 75 ans et plus.

➔ SCOLAIRE ET PERISCSOLAIRE

Personnel :

Mme COMMEREUC annonce au Conseil municipal qu'après une première publication d'offre d'emploi dont les entretiens sont restés sans suite, la seconde publication a permis de retenir une candidate pour un poste d'employée de cantine.

Commission périscolaire :

Mme COMMEREUC informe le Conseil municipal que la commission périscolaire a repris les règlements de cantine et garderie. Concernant la cantine, la charte de bonne conduite est reconduite mais pas le permis à point.

Conseil d'école :

M. le Maire transmet au Conseil municipal les remerciements des enseignants de l'école publique pour le matériel informatique, le cheminement piéton et la mise à disposition de l'animateur sportif dont les interventions sont appréciées par les deux écoles.

Mme COMMEREUC fait part au Conseil municipal de la volonté des enseignants de l'école publique de participer au petit déjeuner à 1 €. Deux jours par semaine, pendant cinq semaines sur janvier-février 2022, les enfants inscrits pourront se rendre à l'école à 8 h 30 pour un petit déjeuner subventionné par l'éducation nationale à l'aide d'une convention avec la mairie.

➔ ARTS ET CULTURE

Mme COMMEREUC informe le Conseil municipal de la mise en place de deux nouvelles activités par l'association Arts et culture :

- cours de danse en ligne le mardi entre 17 h 30 et 19 h 30 ;
- regroupement de musiciens le dimanche après-midi en salle des associations.

➔ **CAMION PIZZA**

Mme COMMEREUC annonce au Conseil municipal qu'elle a contacté un camion pizza pour des ventes à emporter le lundi soir. Le lieu reste à déterminer : parking du complexe sportif ou place de l'église.

➔ **COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE**

Mme QUEMERAIS rappelle au Conseil municipal que la cérémonie du 11 novembre commémorera le centenaire du monument aux morts. A cette occasion, les enfants des deux écoles sont invités à participer et d'anciens légionnaires seront présents. Après la commémoration au monument aux morts à 10 h 30 et le recueillement au carré militaire à 11 h 15, le vin d'honneur offert par la municipalité sera accompagné d'une exposition à la salle du Grand Verger.

➔ **EGLISE**

Mme QUEMERAIS fait part au Conseil municipal de la fin du diagnostic à l'église. Le sondage des voûtes a montré que des travaux d'urgence ne sont pas à engager. Le rapport sera transmis fin novembre.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 00

La secrétaire de séance

Sophie PEUVREL



Le Maire

Olivier BOURDAIS

